

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU de la RÉUNION</b> <b>du CONSEIL MUNICIPAL du 27 mars 2018</b></p>
--

L'an deux mille dix-huit, le vingt-sept du mois de mars à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur LE GOUIC Daniel, Maire.

Date de la convocation : 20 mars 2018

Présents : Daniel LE GOUIC, Maire ; Georges CARRELET, Christine RICHARD, Adjointes ; Alain MERLET, Jean-Claude BOUTIN, Véronique BEAUFILS, Conseillers Municipaux.

Excusés : Tania LANGLAIS, Jean-Baptiste RICHARD qui a donné pouvoir à Christine RICHARD, Martine WASSE et Stéphane qui a donné pouvoir à Alain MERLET.

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à 20 heures 05.

Secrétaire de séance : Alain MERLET.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

ORDRE DU JOUR :

1. Demande de subvention LEADER
2. Demande de subvention au titre du Contrat de Ruralité
3. Voirie 2018
4. Enquête publique préalable
5. Taux des impôts 2018
6. Délibération pour frais de déplacement, représentation, fêtes et cérémonies
7. Compte Administratif et compte de gestion 2017
8. Affectation du résultat
9. Budget Primitif 2018
10. Questions diverses

**DCM2018/05 – DEMANDE DE SUBVENTION LEADER :**

---

***Demande de subvention au titre du programme LEADER pour le projet de « Réhabilitation d'un bâtiment (salle saint Julien) en bibliothèque et espace de convivialité » à Baracé***

Actuellement, la bibliothèque est située dans un local au sein de la mairie dont la superficie est en dessous de celle exigée par le Bibliopôle à savoir 35m<sup>2</sup> au titre d'un point-lecture.

La commune dispose d'une salle de loisirs, la salle Saint-Julien, accueillant actuellement les activités du club de 3<sup>ème</sup> âge et d'une remise jouxtant la salle servant de locaux techniques à la mairie.

Aussi la municipalité a souhaité réaménager ce bâtiment pour pouvoir accueillir la bibliothèque.

Il est prévu un local spécifique à la bibliothèque et répondant aux normes, ainsi qu'un espace dédié aux animations, réunions et projections de films, pouvant être utilisé par la bibliothèque lorsque celle-ci propose des animations.

Ce type d'équipement s'adresse à tous les publics, à tous les âges, de toutes conditions sociales. Sa place dans la commune doit permettre de toucher l'ensemble des publics.

Surfaces du projet : 76 m<sup>2</sup>.

#### **Plan de financement sur dépenses éligibles au programme Leader**

Dépenses		Recettes		
Nature de la dépense	Montant HT	Source	Montant	%
Travaux	63 446,57	Région – Pacte de ruralité	7 200,00	8,90%
Honoraires	6 500,00	Europe - LEADER	34 834,29	43,06%
Mobilier	10 946,29	CCALS – Fonds de concours	22 680,00	28,04%
		Autofinancement	16 178,57	20,00%
<b>TOTAL</b>	<b>80 892,86</b>	<b>TOTAL</b>	<b>80 892,86</b>	<b>100</b>

#### **Le conseil municipal décide à l'unanimité de :**

- approuver le projet de réhabilitation d'un bâtiment en bibliothèque et espace de convivialité,
- approuver le plan de financement de l'opération,
- solliciter l'appui financier de l'Europe au titre du programme LEADER Vallées d'Anjou, à hauteur de 34 834,29 €,
- s'engager à mobiliser plus d'autofinancement si nécessaire,
- autoriser le Maire, ou à défaut ses Adjoints, à signer tout document nécessaire.

#### **DCM2018/06 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT DE RURALITÉ :**

Après avoir consulté les services de la CCALS, il s'avère qu'il est préférable de demander une subvention auprès du Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) plutôt que de solliciter une subvention au titre du Contrat de Ruralité.

Nous allons donc attendre la prochaine réunion et demander un devis pour un skatepark en plus du décapark et les jeux pour enfants.

#### **DCM2018/07 - VOIRIE 2018 :**

Pour faire suite à la dernière estimation des travaux de voirie par le service technique de la CCALS, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de réaliser les travaux suivants pour 2018 :

1- Virage de la Bertière route de Daumeray (dérasement + bordure)	1 914,00 €
2- Chemin de la Métairie des Landes (curage fossé)	3 794,00 €
3- Rue des Écoles (terrassement accotement + poteaux bois)	15 627,50 €
4- Aménagement périphérie Église (bicouche)	2 362,00 €

Soit un TOTAL H.T. de : 23 697,50 €

#### **DCM2018/08 – ENQUÊTE PUBLIQUE PRÉALABLE :**

Pour pouvoir régulariser la situation de plusieurs chemins (le Boix aux Proux, les Druttières, la Huptière, voire la Marinière), le conseil municipal envisage de lancer une enquête publique.

## **DCM2018/09 – TAUX DES IMPÔTS 2018 :**

---

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux pour 2018 soit :

Taxe d'Habitation	: 14,30%
Taxe Foncière (Bâti)	: 21,35%
Taxe Foncière (Non Bâti)	: 37,37%

## **DCM2018/10 – DÉLIBÉRATION POUR FRAIS DE DÉPLACEMENT, REPRÉSENTATION, FÊTES ET CÉRÉMONIES :**

---

### **Frais de représentation du Maire :**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'instituer une dotation permettant la prise en charge directe des frais de restauration par la collectivité elle-même ou le remboursement, le cas échéant sous forme forfaitaire, des dépenses de représentation exposées et dûment justifiées avec un montant plafond de 2 000 €.

Les crédits seront prévus à l'imputation 6536 du budget de la commune.

### **Fêtes et cérémonies :**

Vu l'article D1617-19 du code général des collectivités territoriales,

Il est désormais demandé aux collectivités territoriales de faire procéder à l'adoption, par le conseil municipal, d'une délibération précisant les principales caractéristiques des dépenses à reprendre au compte 6232 « fêtes et cérémonies », conformément aux instructions réglementaires et aux dispositions comptables propres à cet article budgétaire.

Monsieur Daniel LE GOUIC propose de prendre en charge les dépenses suivantes au compte 6232 « fêtes et cérémonies » :

- D'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que, par exemple, les décorations de Noël, les illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants, diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles et inaugurations, les repas des aînés ;
- Les fleurs, les bouquets, gravures, médailles et présents offerts à l'occasion de divers événements et notamment lors des mariages, décès, parrainages civils, récompenses sportives, culturelles ou lors de réceptions officielles ;
- Les frais de restauration, de séjour et de transport des représentants municipaux (élus et employés accompagnés, le cas échéant, de personnalités extérieures) lors de déplacements individuels ou collectifs, de rencontres ou manifestations organisées afin de favoriser les échanges ou de valoriser les actions municipales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de considérer l'affectation des dépenses reprises ci-dessus au compte 6232 « fêtes et cérémonies » dans la limite des crédits repris au budget communal.

## **DCM2018/11 – COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2017 :**

---

Pour la présentation du compte de gestion et du compte administratif 2017, Monsieur le Maire passe la Présidence à Monsieur Georges CARRELET.

Il est procédé à la lecture du compte de gestion et du compte administratif 2017 (qui sont identiques) par Madame Véronique BOISSONNET.

### Section de fonctionnement :

DÉPENSES .....	248 048,90 €
RECETTES .....	544 654,07 €
EXCÉDENT .....	296 605,17 €

Section d'investissement :

DÉPENSES ..... 138 018,67 €  
RECETTES ..... 205 408,46 €  
EXCÉDENT ..... 67 389,79 €

**Monsieur Georges CARRELET soumet ces comptes au vote : ils sont adoptés à l'unanimité par le conseil municipal.**

**DCM2018/12 – AFFECTATION DU RÉSULTAT :**

Le conseil municipal, après avoir examiné le compte administratif de la commune, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice, constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 296 605,17 €

**Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	83 791,28 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	212 813,89 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>296 605,17 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	67 389,79 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	-41 000,00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E 0,00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 296 605,17 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0,00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	296 605,17 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0,00 €

**DCM2018/13 – BUDGET PRIMITIF 2018 :**

Sous la Présidence de Daniel LE GOUIC, Maire, il est procédé à la lecture du budget primitif 2018 par Madame Véronique BOISSONNET.

Section de fonctionnement :

DÉPENSES ..... 603 305,17 €  
RECETTES ..... 603 305,17 €

Section d'investissement :

DÉPENSES ..... 362 800,00 €  
RECETTES ..... 362 800,00 €

Monsieur Daniel LE GOUIC soumet le budget primitif 2018 au vote : il est adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

## **QUESTIONS DIVERSES :**

---

- 1- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une étude de sol a été réalisée à Grohier pour la future antenne de téléphonie mobile.
- 2- Une armoire a été commandée pour pouvoir stocker la sono à la salle des associations.
- 3- Des arbustes et des fleurs ont été plantés dans les bacs de la salle des fêtes.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 30.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.